

COVID-19

Faut-il une mort dans le réseau pour que la sécurité du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux soit assurée?

Longueuil, le 25 mars 2020 – « Notre patience a atteint ses limites. Ça fait près de 12 jours que le gouvernement Legault a décrété l'état d'urgence sanitaire et rien n'est fait pour assurer la sécurité de nos membres sur le terrain. Les établissements se fichent éperdument des consignes de la ministre McCann et du directeur national de la Santé publique, le Dr Horacio Arruda. Attendons-nous qu'il y ait une mort dans le réseau pour assurer la sécurité du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux? », a lancé la présidente de l'APTS, Andrée Poirier.

L'APTS est sidérée de constater que les consignes pour favoriser la distanciation sociale et le télétravail, ou pour délester le personnel des visites considérées comme non essentielles, ne sont pas appliquées. Plusieurs refusent d'instaurer des instances de concertation avec les représentant·e·s de l'APTS pour travailler à mettre en place des mesures préventives en matière de santé et de sécurité.

« La transmission dans le milieu communautaire est confirmée. Les employé·e·s du réseau sont de plus en plus en contact avec des personnes infectées. On pourrait prendre l'initiative de retirer préventivement les femmes enceintes et les personnes immunosupprimées. Mais non, les dirigeant·e·s s'entêtent à les maintenir dans les établissements et à mettre leur santé en danger. C'est complètement insensé », a ajouté Andrée Poirier.

Arrêté de la ministre – Buffet à volonté pour les dirigeant·e·s

L'arrogance des établissements envers les directives de la ministre n'a pas disparu avec la publication de l'arrêté ministériel du 21 mars 2020, qui permettait de suspendre certains articles des conventions collectives pour protéger la santé de la population dans cette situation de pandémie. Les propositions reçues jusqu'à maintenant par l'APTS n'ont pas de fondement et demandent la suspension immédiate de la quasi-totalité des droits et des conditions de travail de nos membres. Bien sûr, il n'y a aucune volonté de la part des dirigeant·e·s de s'asseoir avec les personnes représentantes syndicales afin de collaborer et de trouver des solutions efficaces.

« On a l'impression d'avoir affaire à une bande d'adolescent·e·s devant un buffet à volonté. Aucune retenue, aucune modération. Il n'y a aucun frein à leur appétit vorace. Pourtant, au ministère de la Santé et des Services sociaux, on nous a assuré que cet arrêté était un moyen ultime, qu'il fallait avoir épuisé toutes les autres solutions avant de suspendre les droits des salarié·e·s, qu'on l'appliquerait en fonction des besoins et des secteurs d'activité. Encore une fois, ces établissements ont sciemment ignoré les directives », a renchéri la présidente de l'APTS.

À l'APTS, tous les voyants sont au rouge. Nos membres sont épuisé·e·s, surchargé·e·s. L'anxiété due à la pandémie, l'absence de consignes claires et le manque de collaboration de la part de l'employeur ne font qu'augmenter le degré de détérioration du climat de travail, malheureusement déjà très élevé.

« Je vous avertis, l'élastique est étiré au maximum. Malgré toute la bonne volonté dont nos membres font preuve dans cette crise et tous leurs efforts, la limite est atteinte. Ils et elles ne peuvent pas travailler dans des conditions où leur sécurité et celle de leurs proches est menacée par l'inaction de dirigeant·e·s d'établissement qui ignorent sciemment les consignes du gouvernement. Une DPJ a déjà été mise sous tutelle pour moins que ça », a conclu Andrée Poirier.

À propos de l'APTS

L'[Alliance du personnel professionnel et technique du réseau de la santé et des services sociaux](#) (l'APTS) regroupe et représente quelque 55 000 membres qui jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement des établissements du réseau. Nos gens offrent une multitude de services en matière de diagnostic, de réadaptation, de nutrition, d'intervention psychosociale et de soutien clinique et de prévention, autant de services qui s'adressent à l'ensemble de la population.

– 30 –

Pour renseignements : Mathieu Le Blanc
Conseiller en communication et en relations médias
Cell. : 514 609-2906